



PRÉFET DU GARD

Pôle Risques et
Développement durable
Dossier suivi par M. Amat

Nîmes, le - 2 MAI 2016

BA n° 166

Le Préfet du Gard
à

destinataires in fine

Objet : Création d'un comité de suivi et d'information concernant les anciens sites miniers et industriels de la croix de Pallières.

Suite à l'arrêt de l'exploitation des mines de la croix de Pallières, de nombreuses investigations environnementales ainsi que des analyses ont été réalisées sur les sites concernés et leurs alentours.

Début 2015, une enquête épidémiologique a également été lancée par l'Agence Régionale de Santé.

Des études complémentaires sont actuellement en cours.

Dans ce contexte évolutif, il m'est apparu important de constituer un comité de suivi et d'information (CSI) concernant ces anciens sites miniers et industriels connexes dit « La Croix-de-Pallière » situé sur les communes de SAINT FELIX DE PALLIERES, THOIRAS ET TORNAC.

Cette structure se veut, pour tous les acteurs concernés, un lieu d'échanges d'informations et de concertation autour de la gestion de ces anciens sites miniers et industriels connexes et de leurs alentours.

Ce comité se réunira régulièrement et regroupera l'ensemble des acteurs concernés par ce dossier ; il permettra, au delà des discussions et des réflexions communes, de partager les informations disponibles et d'en faciliter la diffusion auprès des populations notamment par l'intermédiaire des représentants des collectivités et des associations qui y participeront.

Ce comité sera composé ainsi qu'il suit :

Représentants des collectivités et des élus :

- 1 - M. le Député William DUMAS ou son représentant,
- 2 - Mme le Sénateur Vivette LOPEZ, ou son représentant,
- 3 - M. le Sénateur Jean-Paul FOURNIER ou son représentant,

- 4 - M. le Sénateur Simon SUTOUR ou son représentant,
- 5 - La Présidente du Conseil Régional ou son représentant,
- 6 - Le Président du Conseil Départemental du GARD ou son représentant,
- 7 - Le Président de la communauté d'agglomération ALES-AGGLOMERATION ou son représentant,
- 8 - Le Président de la communauté de communes du Piémont Cévenol ou son représentant,
- 9 - Le Président de l'association des communes minières ou son représentant,
- 10 - Le Maire de SAINT FELIX DE PALLIERES ou son représentant,
- 11 - Le Maire de THOIRAS ou son représentant,
- 12 - Le Maire de TORNAC ou son représentant,
- 13 - Le Président du SMAGE des Gardons ou son représentant.

Représentants des associations :

- 1 - Le Président de l'association Causse Cévennes Action Citoyenne ou son représentant,
- 2 - Le Président de l'association pour la Dépollution des Anciennes Mines de la Vieille Montagne ou son représentant,
- 3 - Le Président de l'association la Mine ou son représentant,
- 4 - Le Président de la Fédération des Associations Cévenoles Environnement Nature (FACEN) ou son représentant.

Représentants des administrations et organismes experts :

- 1 - La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant,
- 2 - Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ou son représentant,
- 3 - Le Directeur Départemental des Territoires et de la mer ou son représentant,
- 3 - La Directrice Départementale de la Protection des Populations ou son représentant,
- 5 - Le Délégué régional de l'agence de l'eau ou son représentant.

Représentants des industriels

- 1 - Le Président de la société UMICORE, ancien exploitant, ou son représentant,
- 2 - Le Président de la société LEYGUE, exploitant de la carrière de Thoiras, ou son représentant,
- 3 - Le Président de la société ANDRE, exploitant de la carrière de Tornac, ou son représentant.

En fonction des thèmes évoqués, j'inviterai également à ce comité toute personne reconnue pour ses compétences notamment dans le domaine de la protection de l'environnement ou de la santé, et dont la présence paraîtrait utile.

Je vous invite à participer aux travaux de ce comité dont la première réunion aura lieu le 7 juin 2016 à 15 heures 30 en Préfecture du Gard, salle Claude ERIGNAC.

Le Préfet,



Didier LAUGA

LISTE DES DESTINATAIRES

- M. le Député William DUMAS ;
- Mme le Sénateur Vivette LOPEZ ;
- M. le Sénateur Jean-Paul FOURNIER ;
- M. le Sénateur Simon SUTOUR ;
- Mme la Présidente du Conseil Régional ;
- M. le Président du Conseil Départemental du Gard ;
- M. le Président de la Communauté d'agglomération ALES AGGLOMERATION ;
- M. le Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol ;
- M. le Président de l'association des communes minières ;
- M. le Maire de SAINT FELIX DE PALLIERES ;
- M. le Maire de THOIRAS ;
- Mme le Maire de TORNAC ;
- M. le Président de l'association pour la Dépollution des Anciennes Mines de la Vieille Montagne ;
- M. le Président de l'association Causse Cévennes Action Citoyenne ;
- M. le Président de l'association La Mine ;
- M. le Président de la Fédération des Associations Cévenoles Environnement Nature ;
- Mme la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé ;
- M. le Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement ;
- M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer ;
- Mme la Directrice Départementale de la Protection des Populations ;
- M. le Délégué régional de l'agence de l'eau ;
- M. le Président de la société UMICORE ;
- M. le Président de la société LEYGUE ;
- M. le Président de la société ANDRE.